

Conseil municipal du 29 janvier 2018

Compte-rendu de séance

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (16) : Mme VEYSSY, Maire ; MM BOUSSANGE, HELIE, LAUGAA, VRECH ; Mmes VIDAL, DELDEVERT, DANAY, POTTIER, PARRA, DARRIET ; MM ROUX, DUTARTRE, HARRIBEY, LATOUCHE, AUBY

Pouvoirs (3) : Mr CORFMAT à Mr LATOUCHE
Mr DUDREUIL à Mr LAUGAA
Mr POIRIER à Mme DARRIET

Secrétaire de séance : Mr LATOUCHE

I / Approbation du compte-rendu 21 décembre 2017

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

En réponse à l'interrogation de Monsieur AUBY concernant l'anonymat du questionnaire PLU distribué aux administrés, Mr LAUGAA, adjoint en charge de l'urbanisme, précise que les administrés ont la possibilité d'indiquer leur identité s'ils le souhaitent.

Le questionnaire a été validé par le responsable d'étude de l'IUT et envoyé à la CNIL. Les données étant « écrasées » après lecture.

II / Mise en agglomération du lieu-dit Chabrot

Madame le Maire rappelle au Conseil le projet de mise en sécurité de la RD 115^E9 au lieu-dit Chabrot, qui sera réalisé en 2 phases.

Elle propose au Conseil une mise en agglomération de ce secteur, qui permettra de mieux règlementer la vitesse et envisager les travaux de mise en sécurité : plateau de ralentissement, écluse, création de trottoirs et limitation de la vitesse.

Il est proposé de créer les limites de l'agglomération sur la RD115E9 du PR 1+820 vers le PR 1+1520. Le conseil départemental assure la mise en place des panneaux de signalisation.

La délibération n°01/2018 est adoptée à l'unanimité.

III / Demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)

- Réfection de la toiture de la Villa Argentina

Madame le Maire explique que la toiture de la Villa Argentina, qui abrite la bibliothèque et des locaux associatifs, doit impérativement être refaite avant d'envisager des travaux intérieurs. Des aides peuvent être sollicitées notamment dans le cadre de la DETR à hauteur de 35% du montant des travaux, qui s'élèveraient à 43 456.90 € HT (devis le mieux-disant).

Il est proposé au Conseil de demander cette subvention de 15 209.91 €.

Le coût supporté par la commune serait alors de 33 896.98 € TTC

La délibération n°02-2018 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur AUBY demande s'il est envisagé de rénover le 1^{er} étage, ce qui permettrait d'offrir des locaux supplémentaires.

Mme le Maire indique que des devis ont été réalisés pour cela, mais les travaux ne pouvaient être engagés sans réfection de la toiture au préalable. Ce projet sera donc mis à la discussion en 2019.

- **Mise en sécurité RD 115^{E9} (lieu-dit Chabrot, av de Lignan)**

Mme le Maire explique au Conseil que la subvention sollicitée au titre de la DETR 2017 pour la sécurisation de l'avenue de Lignan n'a pu être accordée, au motif de l'absence de convention avec le Département de la Gironde.

Cependant, il est possible de demander le maintien de notre dossier pour la DETR 2018, étant entendu que la convention avec le Département a pu être finalisée.

Madame le Maire propose donc au Conseil de solliciter auprès de la Préfecture le maintien de la demande de subvention présentée en 2017, et rappelle le plan de financement de l'opération :

Le montant total des travaux est estimé à 317 182 € HT.

Ils seront réalisés sur 2 tranches selon la répartition suivante :

- Tranche 1 (2018) : 152 137 € HT
- Tranche 2 (2019) : 165 045 € HT

Ces travaux sont éligibles à la DETR 2018 au titre des aides sur les aménagements de bourg ayant pour objet d'améliorer la sécurité routière, de la manière suivante :

- Montant des dépenses éligibles : 25% du montant total HT de la dépense soit 79 295.50 €
- Subvention : 35 % du montant des dépenses éligibles soit **27 753.42 €**

La délibération n°03-2018 est adoptée à l'unanimité

IV / Lotissement les Vignes : échange de parcelles avec la société TFB

Madame le Maire explique au Conseil que par délibération en date du 16 mars 2016, la commune a procédé à un échange de parcelle avec la société TFB, afin de permettre la réalisation d'une clôture entre le lotissement et la plaine des sports et la création d'une servitude de passage pour les réseaux. Il est cependant nécessaire de compléter et préciser cette délibération au vu du nouveau plan cadastral.

Le plan d'échange se présente comme suit :

- Cession des parcelles AK 748-751-752-753 au profit de la société TFB (surface d'environ 93m2 dont 82m2 en zone UA)
- Cession de la parcelle 709 au profit de la commune (surface 93m2 en zone NC) d'une parcelle subvention sollicitée au titre de la DETR 2017 pour la sécurisation de l'avenue de Lignan n'a pu être accordée, au motif de l'absence de convention avec le Département de la Gironde.

Il est précisé qu'une servitude de canalisation sera consentie au profit de la commune sur la parcelle AK 752.

La délibération n°04-2018 est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15